

CORNILLON EN TRIEVES

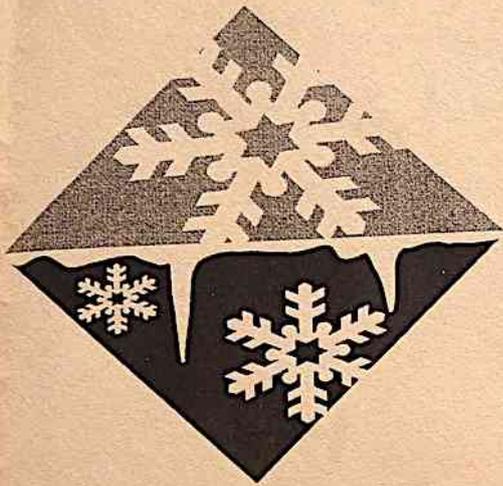


BULLETIN COMMUNAL
D'INFORMATION

JANVIER

1999 €





En ce début de dernière année du vingtième siècle, il m'est agréable de présenter à tous les habitants de CORNILLON EN TRIEVES , une BONNE et HEUREUSE ANNEE .

- Je formule des vœux de bonne santé pour tous mais en particulier pour les personnes âgées et pour ceux qui souffrent. Qu'ils obtiennent la guérison !
- Aux enfants et aux jeunes qui sont l'avenir de notre commune, je souhaite une année scolaire fructueuse et pleine d'enthousiasme
- Aux chefs d'entreprises, artisans et professions libérales, je souhaite la prospérité de leurs activités afin qu'ils puissent se développer dans notre commune de façon harmonieuse.
- Aux agriculteurs, qui devront affronter une nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune, je souhaite que les demandes de spécificité pour l'agriculture de montagne soit prisent en compte . Je leur souhaite de bonnes récoltes et un prix plus rémunérateur du lait et de la viande.
- Aux familles de notre commune, je souhaite la santé, une bonne entente, le bonheur et la joie familiale.

Mes vœux de bonne et heureuse année iront en direction du personnel communal :

- Femme de service,
- Employé communal maintenant travaillant à mi-temps ,
- Accompagnatrice scolaire
- Secrétaire de mairie ;

Je les remercie de tout coeur pour le travail accompli , fait avec compétence et dévouement pour assurer un meilleur service à l'ensemble des habitants de notre commune.

le Maire
Guy MATHELET.

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

Monsieur et Madame LETY et leurs deux filles
Madame BONNOT Victoria qui habitent au GRAND ORIOL

Monsieur et Madame BERARD-DELAY qui sont résidents
permanents à AUBEPIN.

NAISSANCE : cette année, il n'y a eu aucune naissance à
CORNILLON

MARIAGE : Cette année a vu le mariage d'Isabelle TATIN et Serge
ALEZINA le 22 Août 1998

DECES : Nous avons eu la tristesse d'apprendre le départ de :

Monsieur MORDANT Jean le 6 mars

Monsieur HENRI CHAIX le 16 avril

Monsieur PENNEQUIN Georges le 22 Août

Monsieur et Madame RECH en début d'été.

A toutes ces familles dans la peine, nous adressons notre
témoignage de sympathie

EAUX PUBLIQUES

Les Réalisations 1998

Problèmes liés à la qualité.

Comme nous le signalons dans le bulletin de 1998, il arrive souvent que lors des grosses pluies les sources de surface sont polluées par des colliformes et nous devons utiliser des produits chlorés pour désinfecter cette eau.

En été 1998 le SDEA a mis en place les installations nécessaires pour effectuer le traitement de l'ensemble des réseaux desservis par le réservoir du FAYS aux Rayons Ultra Violet. Afin de faire fonctionner ces installations il fallait amener au réservoir l'énergie électrique. Un retard de plusieurs mois a été pris car le propriétaire ne renvoyait pas à l'entreprise les autorisations d'implantation des poteaux. J'ai dû intervenir personnellement afin d'activer ces démarches. Pour rendre fonctionnelle cette installation il ne manque plus que le branchement qui devrait intervenir dans les prochains jours.

Le coût de l'amenée d'électricité s'élève à 61.419,70 francs. Celui des appareils de traitement aux UV à 108.117,90 francs plus le branchement EDF de 6.000,00 francs.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Rhône. Corse. Méditerranée.

Toujours pour améliorer la qualité, l'évacuation du trop plein du regard de la source des Grands Prés a été refait, en période de grosses eaux il n'était plus suffisant et l'eau ressortait par le couvercle du regard.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Guy MARTIN pour le Terrassement pour 8.118,79 francs et le SDEA pour la mise en place de l'évacuation pour 29.124,90 francs.

Toujours en 1998 a été mise en place par le S.D.E.A. une 3^{ème} pompe pour 56.682 francs.

Protection des captages.

Lors de la réunion de juillet 1997 à la Préfecture concernant les eaux d'Oriol, Madame ALEXANDERBERD directrice de la D.A.S.S. signalait au maire de Cornillon en Trièves qu'il livrait de l'eau publique pour fabriquer de la limonade alors que les captages n'étaient pas protégés et demandait au service de l'eau du Conseil Général d'assurer la maîtrise d'oeuvre de ces opérations et de mettre en place une convention pour les sources suivantes afin d'en étudier leur périmètre de protection.

LE FAYS.

LES GRANDS PRES.

COMBE MARTINE.

LE PETIT ORIOL.

LA CITADELLE.

Les études sont en cours, une visite sur place a eu lieu avec les ingénieurs de la D.A.R.A. l'Hydrogéologue départemental et le Géomètre chargé de l'opération.

Suite aux forages déjà réalisés par la Société des eaux d'Oriol, les agriculteurs et le syndicat agricole sont inquiets car ils nécessiteront des périmètres de protection eux aussi.

Lors de la réunion du 9 décembre Monsieur le Maire a demandé aux géologues des Eaux d'Oriol et aux spécialistes du département de venir indiquer aux agriculteurs ce que seraient les différents périmètres de protection.

Nous tenons à remercier tout spécialement Monsieur Michel TATIN adjoint responsable de l'eau pour le travail accompli tout au long de l'année. A chaque fois que l'eau manque aux réservoirs, ce qui a été souvent le cas en 1998, il doit remettre en route les pompes, rechercher s'il n'y a des fuites ou des dysfonctionnements, en avertir le fontainier ou l'électricien. Suite à ses nombreuses interventions, (sauf 2 fois) les habitants autres que ceux du hameau de Comillon ne se sont aperçus qu'il y avait problème. Pour ce travail, nous lui devons notre gratitude.

Guy MATHELET Maire de Comillon en Trièves.

CCAS

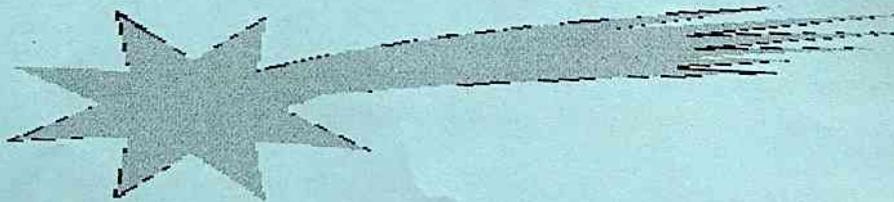
Comme chaque année le Centre Communal d'Action Sociale a organisé et distribué les colis de **NOEL** aux résidents permanents de la commune. Cette année, 12 colis ont été distribués, et deux bouquets de fleurs offerts à Mesdames VERDILLON Marie-Rose en Maison d'accueil et PENNEQUIN Jeanne hospitalisée.

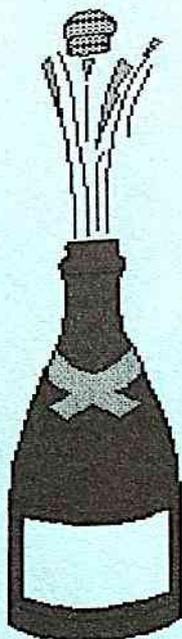
Les colis étaient attendus et les « Mères NOËL » reçues à bras ouverts. Notre doyenne se portait bien ainsi que notre plus jeune bénéficiaire.

Les colis se composaient de :

1 terrine de pâté,	1 boîte de chocolats,
1 boîte d'asperges,	des dattes confites,
1 boîte de haricots,	des clémentines,
1 rôti de boeuf,	un pain
des ravioles aux morilles	une bouteille de vin ou clairette .
1 plateau de fromages,	1 paquet de café,
1 bûche de Noël,	

Nous remercions les membres du CCAS qui ont participé à la préparation et à la distributions des colis ;





LES EAUX D'ORIOLE



HISTORIQUE :

Dans notre commune, nous avons la chance qu'existe l'Unique exploitation d'eaux minérales gazeuses des Alpes Françaises. Les eaux d'Oriol sont connues depuis 1639. Elles ont des vertus digestives, toniques et reconstituantes. Autorisé depuis 1884 l'embouteillage est réalisé uniquement en bouteilles de verre. Comme le faisaient les minéraliers d'antan.

En 1937 Monsieur PENNEQUIN acquiert les eaux d'Oriol, l'exploitation était arrêtée mais les autorisations d'exploiter étaient valides et existaient depuis les années 1884.

En 1970 la Société comprenait 7 salariés plus le patron, 2 camions et des machines performantes pour l'époque.

En 1995 Monsieur IMBERT Eric rentre dans la S.A. des Eaux d'Oriol et en devient le dirigeant. En avril de cette année là, la source Amélie la Reine arrivait à la fin de sa période trentenaire d'autorisation ministérielle. Pour son renouvellement le Bilan réalisé relève la nécessité d'une modernisation et mises aux normes indispensables.

Une étude est confiée à la Société ANTEA filiale du BRGM et c'est au printemps 1996 que Monsieur LAUGA Secrétaire Général de la Préfecture avec tous les services de l'état DDAF, DRIRE, DIREN, DASS, étaient venu entendre les résultats de l'étude.

Dans son allocution de conclusions il dit qu'il était venu pour fermer cet établissement mais compte tenu de ce qu'avait dit Monsieur le Maire de Cornillon et Madame CHATELARD Présidente du SAT il revoyait sa position et donnait une autorisation verbale provisoire à condition que soient entrepris les travaux demandés par la Société ANTEA.

Les exigences de l'étude .

- 1 - Création de nouveaux forages pour avoir une bonne ressource en eaux minérales.
- 2 - Réfection des têtes de puits.
- 3 - Essais de pompages de longues durée avec contrôle de la quantité minérale, bactériologique et gazeuse

Monsieur IMBERT essaie de trouver des financements, mais ne peut tenir les délais.

Juillet 1997, Réunion à la Préfecture.

Mise en demeure de la Préfecture de commencer les recherches avant la fin de l'année. Sont alors organisées des réunions au Conseil Général pour recherches de financement auprès du Département de la Région, de l'Europe. Recherche d'un Maître d'ouvrage collectivité publique, la commune est sollicitée. Monsieur ARNAUD PDG des eaux PAROTS achète en octobre des terrains aux Messieurs PENNEQUIN et les forages sont mis en place fin 1997.

En Février 1998 Monsieur IMBERT quitte la S.A. des eaux d'Oriol, celle-ci est uniquement administrée par la famille ARNAUD.

Quatre forages, de 33 centimètres de diamètre, fructueux sont réalisés entre 60 et 90 mètres de profondeur.

** Un à l'emplacement de l'ancienne source Valentine*

** Un proche de la source Amélie.*

** Un vers le puits Auvergne.*

Le quatrième où l'on recherchait de l'eau plate dans la parcelle communale lieu dit la Batie « Champ du Pharmacien ».

Il a été trouvé sortant d'une faille du rocher étonnant dans tous les autres, une eau encore plus minéralisée.

C'est finalement sur la Zone artisanale Aubepin qu'a été trouvée sortant aussi d'une faille du rocher à 52 mètres de profondeur une eau plate qui servira au lavage des bouteilles et à la fabrication de la limonade.

Le 9 décembre 1998 Monsieur ARNAUD P D G de la Société avec ses bureaux d'étude présentait à :

- la Mairie de Cornillon
- aux Vices Présidents du Conseil Général
- au Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère
- à la Présidente du SAT
- aux Vices Présidents de la CDC de Mens
- au Maire et adjoints de Cornillon en Trièves

Un projet d'unité d'embouteillage : « ESQUISSES de faisabilité »

De la création d'une nouvelle unité d'embouteillage conforme aux exigences sanitaires qu'exigent les normes communautaires et pouvant répondre aux capacités et productivités qu'imposent les conditions économiques. Les récents forages permettent de fixer raisonnablement les capacités de productions en eaux minérales et plates. Un besoin pour stockage, déferrisation, carbonatation siroperie, stockage bouteilles vides et produits finis, cartons, palette ... Bureaux administratifs, vestiaires etc... va nécessiter la construction de bâtiments d'une surface de 3000 mètres carrés environ, et une surface de terrain de 1,5 à 2 hectares environ pour implanter ces installations est nécessaire.

La société des Eaux d'Oriol souhaiterait que ce projet devienne fonctionnel en 2001 et permettrait la création d'une vingtaine d'emplois.

Nous souhaitons à la SA des Eaux d'Oriol la réalisation de ses projets présentés le 9 décembre 1998 pour arriver à leur terme et mis en exploitation comme prévus en 2001.

Guy MATHELET Maire de Cornillon en Trièves

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Au cours de la réunion sur le Schéma Directeur le Conseil Municipal s'est aperçu que sur les 29 communes du Trièves, CORNILLON faisait partie des quatre qui n'avaient pas de P.O.S. Nous avons en 1984 commencé à mettre en place la procédure, mais voyant la complexité du problème et la faible demande en permis de construire, le spécialiste de la DDE nous déconseilla de poursuivre l'instruction d'un P.O.S.

Depuis nous n'avons pas eu beaucoup de problème mais depuis deux ou trois ans la pression se fait sentir, des propriétaires ont envie de vendre ou de construire sur des parcelles qui ne sont pas compatibles ou qui ne sont pas équipées en réseaux.

Compte tenu de cet état de fait, le Conseil Municipal dans sa réunion du 16 décembre 1998 a délibéré pour l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols.

Ce sera une procédure un peu longue et compliquée mais le Conseil Municipal est décidé à mener à bien cette opération qui consiste à classer le territoire de la commune en différentes zones :

- agricoles
- non constructibles , Espace Publics, Zone à risques naturels, bois, taillis, landes .
- constructibles sous certaines conditions

Les zones constructibles sont choisies en fonction de la proximité des réseaux existants (eau, assainissement, électricité, téléphone).

Tout cela ne se fera pas sans problèmes. Je demande à chacun et surtout aux membres de la commission qui sera mise en place de faire passer l'intérêt général de la commune avant son intérêt privé ;

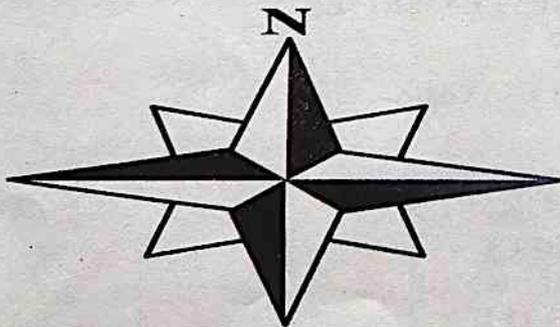
Il faudra toujours qu'il y ait une limite où d'un côté, le terrain sera constructible et de l'autre non. La valeur au m² n'étant pas la même...

Mais pour le prix des terrains le Syndicat Agricole est vigilant. Il dénonce à la S.A.F.E.R. les achats de terrains dont le prix lui paraît trop élevé et demande la révision à la baisse. Dans le dernier cas, il a demandé à l'organisme d'appliquer un prix inférieur à celui qu'avait vendu un exploitant agricole de la commune il y a une quinzaine d'année.

Par contre il n'a pas dénoncé la vente faite par un agriculteur à la commune pour des travaux de passage de réseaux d'assainissement à plus de deux fois la valeur agricole. On peut penser qu'il n'applique pas aux agriculteurs les mêmes critères qu'aux autres citoyens.

Dès que Monsieur le Préfet de l'Isère nous aura notifié son avis, et nous aura fait connaître les services de l'Etat associés la commission sera mise en place et commencera son travail qui se poursuivra tout au long de l'année.

A chaque étape les informations seront affichées en Mairie.



G. MATHELET

**HABITAT
&
DEVELOPPEMENT**

Comité Départemental
d'Habitat Rural de l'Isère

INFORMATION LOGEMENT

Une permanence d'information logement est assurée à **MENS**.

Cette permanence, financée par le Conseil Général de l'Isère est assurée par
Joëlle ABELA
Conseillère en Habitat au **C.D.H.R.**

Vous désirez améliorer le logement que vous habitez, que vous louez, ou que vous souhaitez mettre en location ?

Le CDHR vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre :

- État,
- ANAH,
- Région,
- Conseil Général,
- Caisses de Retraite.

☞ Il vous conseille tout au long de votre projet :

- Étude technique et sociale
- Étude de faisabilité financière
- Conseils administratifs

☞ Il assure le montage du dossier administratif auprès des financeurs

☞ De plus il vous informe sur les prêts auxquels vous pouvez prétendre si vous construisez un logement neuf.

**N'HÉSITEZ PAS, VENEZ VOUS RENSEIGNER
AVANT
DE COMMENCER LES TRAVAUX.**

C.D.H.R.

Joëlle ABELA

Le 4^{ème} JEUDI DU MOIS
DE 10 H à 12 H

dans les locaux de la Communauté de Communes
rue du Breuil

MENS

Siège social : 5, place Gustave Rivet - 38000 GRENOBLE - Tél. 04 76 85 13 65 - Fax : 04 76 43 09 18
Antenne de La Tour du Pin : 7, place du Champ de Mars - 38110 LA TOUR DU PIN - Tél. 04 74 97 67 13 - Fax : 04 74 97 44 76
Antenne de Roussillon : 120, rue de la République - 38550 PEAGE DE ROUSSILLON - Tél. 04 74 86 62 04 - Fax : 04 74 86 62 05
SIRET 302 828 348 000 11 - APE 913 E

REALISATIONS PAR LES INTERCOMMUNALITES

Avec le SAT Syndicat d'Aménagement du Trièves.

LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DIRECTEUR DU TRIEVES.

Il s'agit d'une RELEXION sur ce que seront nos communes dans les vingt prochaines années.

L'arrivée de l'Autoroute cette année à Saint Martin de la Cluze, dans deux ans au Col du Fau apportera un flux de population et les demandes de constructions commencent à affluer sur le Canton de Monestier de Clermont.

Il faut aussi que chaque commune réfléchisse à ce que sera sa population dans vingt ans, comment seront organisés les paysages, qu'elles activités est il intéressant de préserver ou d'installer.

Des bureaux d'études ont été choisis pour aider les communes à réfléchir.

Des réunions par commune ont été réalisés et c'est le 8 décembre qu'à la Mairie de Cornillon on a réfléchi avec l'aide du Bureau d'étude en faisant d'abord l'inventaire de ce que nous avons :

- * Des sources d'eau minérale gazeuse.
- * Une Zone Artisanale et un bâtiment relais.
- * Un château et des bâtiments en ruines.
- * Une carrière autorisée sur plus de 20 hectares.
- * Quel sera le développement de la population dans les 20 années à venir ?
- * Quelle place l'Agriculture devra-t-elle avoir ?
- * Nos voies de communications sont-elles suffisantes ?
- * Les réseaux d'eaux, d'électricité, d'assainissement sont-ils suffisants ? etc... etc...

Autant de questions qu'il est nécessaire que chaque commune se pose, afin qu'au niveau du Trièves il y est une coordination des infrastructures pour que l'ensemble des vingt neuf communes du Trièves puissent avoir un développement harmonieux.

Je regrette personnellement que sur les huit invités représentants les chefs d'entreprise, les artisans, les agriculteurs, les professions libérales, deux se sont excusés, les autres n'ont pas donné signe de vie. Serait-ce que l'avenir de la commune ne les intéressent pas ?

Après les réunions communales, c'est au niveau des cantons, communauté de communes que la réflexion sur le développement se fera.

Ce sera ensuite des réunions par thèmes :

Agriculture. Tourisme. Commerce. Artisanat. Professions libérales. etc... etc...

Ces réunions terminées, les bureaux d'étude auront pour tache d'élaborer le Projet de Schéma Directeur en tenant compte des désirs et des souhaits discutés dans les différentes réunions.

Pour information le S A T à comme personnel ou collaborateurs :

- * Mademoiselle Béatrice AILLOUD mise à disposition par le Musée Dauphinois pour s'occuper de tout ce qui est patrimoine sur les 3 cantons.
- * Mademoiselle Françoise POUZACHE mise à disposition de l'association culturelle ainsi qu'un agent technique qui aide les associations à l'organisation des spectacles.
- * Monsieur Dominique BATAGLIA chargé de développement économique qui a déjà beaucoup travaillé pour la commune : Bâtiment relais, projet Vagnot au château de Cornillon, et surtout pour la Société des Eaux d'Oriol avec Monsieur IMBERT et maintenant Monsieur ARNAUD.

Guy MATHELET Vice Président du SAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE MENS

Le principal chantier en cours est l'aménagement du musée du Trièves à Mens. A ce jour le gros oeuvre est à peu près terminé sur les trois niveaux. L'étude de la muséographie est en cours et les appels d'offres vont être lancés. Tout devrait être terminé fin mai pour une inauguration en juin.

La Commune de Cornillon sera présente dans ce musée. En effet Le Musée Dauphinois a demandé à L'A.V. I. P. A. R. Association de Handicapés de réaliser une maquette de l'ensemble des bâtiments du Hameau de Cornillon laquelle sera mise en bonne place dans le musée.

Autre dossier important c'est l'étude et la mise en chantier d'une déchetterie à Mens, les offres sont ouvertes et la mise en route des travaux va se faire incessamment. Ainsi dès le deuxième semestre, vous pourrez amener et trier, les encombrants, les papiers, cartons, bois, feuilles et déchets verts etc...

La communauté de commune va terminer début 1999 son programme de réouverture, recalibrage, et élagage de sentiers de randonnées, travail confié à l' ONF groupe Monestier de Clermont.

Sur la commune sont concernés : la liaison Aubepin. La Combe d'Andrieux. La liaison Prélong, Serre des Neuf Eglises et les Richards, le Pont de Prébois.

La signalisation de l'ensemble des ces sentiers de randonnées sera réalisée avant le mois de juin par l'entreprise I F de la Mure. Vous pourrez voir les poteaux et panneaux indiquant toutes les directions aux randonneurs passant sur la commune.

Nouveauté au bâtiment relais des Sagnes.

La Société Couleur Connexion a remplacé la société MIND dans les bureaux du deuxième étage. Toujours au deuxième étage la société SITELLE a aménagé un bureau et un entrepôt qu'elle loue à la communauté de commune.

Au rez de chaussée la communauté de commune a mis à disposition du collectif d'entraide du Trièves un local pour entreposer vêtements et denrées qu'il distribue aux plus démunis des cantons de Clelles et Mens.

Gestagri loue quatre bureaux rapprochant les comptables, et services juridiques de leurs adhérents agriculteurs et autres.

Tout dernièrement la communauté de commune a acheté la maison voisine à ses bureaux et à l'office de tourisme « ancienne charcuterie Grinovero ». Cette maison nous permettra entre autre d'agrandir notre salle de réunion qui est vraiment trop petite.

La communauté de commune a un contrat d'animation rurale signé avec « Jeunesse et Sport » elle a confié l'animation des jeunes pendant les vacances à l'organisation « Nature et Montagne ».

Elle vient de renouveler le contrat petit enfance avec la halte garderie et cocktail vacances pour les enfants de moins de 6 ans.

La communauté de commune a beaucoup d'activités très diverses, elle a à son service deux secrétaires, un agent d'entretien, une femme de service et met à disposition de l'office de tourisme les hôtessees d'accueil.

Guy MATHELET

Président de la Communauté de Commune de Mens.

LES CHIENS A CORNILLON.

Qu'ils soient de bergers, de chasse, de garde, ou de compagnie, ils représentent une population très nombreuse sur notre commune.

Au cours de l'année 1998 nous avons eu des plaintes d'agressions sur la voie publique par des chiens à Aubépin, au Grand Oriol et dernièrement la nuit à Villard Julien.

Les propriétaires de chiens sont responsables de leur animal, et en cas de plaintes ils peuvent être traduit en justice et condamner à réparations.

Sauf les chiens de bergers qui accompagnent un troupeau sont autorisés à être libres. Les autres doivent être attachés, et en aucun cas divaguer sur la voie publique. Au cas où nous aurions encore des plaintes d'agressions sur voie publique par des chiens, nous signalerons le nom du propriétaire à la Gendarmerie de Mens qui verbalisera !!

Nous avons aussi eu des plaintes de résidents secondaires qui nous ont dit que leurs familles ne voulaient plus venir, car ne pouvant pas dormir suite aux aboiements des chiens.

C'est vrai qu'ils sont assez nombreux dans chaque Hameau pour faire un concert à plusieurs voix qui le soir de pleine lune peut durer toute la nuit.

C'est aussi de la responsabilité des propriétaires d'animaux de veiller à ce que ceux-ci n'apportent pas de nuisances à leur voisinage.



RECENSEMENT

Le trente troisième recensement de la population se déroulera cette année entre le 8 mars et le 3 avril 1999.

Le premier objectif de ce recensement est de déterminer, pour chaque commune et circonscription administrative, la population légale nécessaire à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires concernant la décentralisation :

- modalités de scrutin pour les élections,
- répartitions de l'Etat aux communes ...

Il donne une photographie précise et actualisée de la population de la France.

Les informations recueillies sont confidentielles.

Merci d'accueillir favorablement l'agent recenseur qui passera dans chaque famille

